



## **Serait-il possible que certains restaurateurs veuillent recréer les ambiances tabagiques anciennes ?**

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 27 mars 2008

---

Serait-il possible que certains restaurateurs veuillent recréer les ambiances tabagiques anciennes ?

Avec un ami nous sommes allés, un soir de la semaine dernière, dîner dans un restau du forum des halles. Attirés par un rapport qualité/prix qui nous paraissait intéressant, nous avons porté notre choix sur un restau avec terrasse. Celle-ci était totalement fermée, à l'exception d'une petite ouverture de 1 m<sup>2</sup>, mais était grand'ouverte sur l'intérieur du restau.

Voyant une affichette interdiction de fumer sur la porte de la terrasse, j'ai osé demander pourquoi il y avait une dizaine de fumeurs sur cette terrasse ; il m'a été répondu que seul l'intérieur était non-fumeur mais que la terrasse était fumeur ; j'ai voulu discuter sur le fait que c'était contraire à la loi, mais le serveur aidé par un autre serveur m'ont dit qu'il n'avaient pas de temps à perdre en discussions et m'ont montré la porte.

Je n'ai pas fait d'histoire et suis sorti, mais mon ami et moi avons décidé de faire constater cette infraction par la police.

Le poste étant à 100 m de là, nous avons fait notre déclaration et avons convaincu les policiers d'envoyer une patrouille (spécialisée !) ; après 20 min de patience, 3 policiers appelés nous ont accompagnés au restau ; Nous avons discuté à l'extérieur 5 min avec le chef de patrouille pour rappeler les termes de la loi. Convaincus, ils sont entrés (sans nous) dans le restau où ils sont restés un quart d'heure, au cours duquel les serveurs se sont empressés de demander aux clients de la terrasse d'éteindre leur cigarette et de faire disparaître les cendriers. Pendant ce temps quelques fumeurs sont sortis pour griller leur cigarette dehors. Les policiers n'ont apparemment pas dressé de contravention.

Nous pensons aller faire un tour au même endroit dans les jours prochains pour savoir si la loi était bien respectée.

Y-a-t-il d'autres moyens pour faire que la loi soit correctement appliquée ?

### **Réponse :**

Votre action devrait faire des émules car elle est en tous point exemplaire.

Que chacun en fasse autant lorsqu'il se trouve confronté à une situation aussi caricaturale devrait permettre de faire rapidement disparaître les tentatives de détournement du décret qui, si l'on n'y prend pas garde, se révéleront très préjudiciable à une industrie de l'hôtellerie-restauration qui, dans son immense majorité, s'est montrée respectueuse de la réglementation récemment mis en place.